



Listen to this article

La « malédiction » est un mal présent et non futur. — Où et pourquoi la flétrissure vint sur tous. — Quand cessera cette « colère » de Dieu contre le péché ? — « Échapper » maintenant et dans l'avenir. — La Réconciliation est nécessaire à cause du plan adopté par Dieu. — L'homme est un exemple pour les anges et pour les créations futures.

« Et il n'y aura plus de malédiction ». — Apoc. 22 : 3.

* * *

Notre texte est en plein accord avec la ligne générale des Écritures, à savoir que le temps vient où l'œuvre de la Réconciliation sera entièrement accomplie et où, comme résultat, la malédiction de l'homme et de la terre, son domaine, sera complètement levée. Ceci implique donc que la malédiction n'est pas encore levée, qu'elle pèse toujours sur la terre et sur l'humanité. De plus, cela implique que c'est à un moment donné que cette malédiction vint sur tous, lorsque, pour la première fois, elle fut infligée à l'humanité et à la terre. Quiconque se donnera la peine d'examiner la question finira par découvrir, sur ces trois points, une si merveilleuse harmonie dans les Écritures qu'il en sera probablement étonné, et se convaincra que les Écritures ne sont pas d'origine humaine : en effet, bien qu'écrites par diverses personnes, et à diverses périodes au cours de deux mille ans, elles sont unanimes dans leur témoignage, et il n'y a aucun sujet sur lequel ce témoignage soit plus positif, plus logique et plus concluant que sur ce sujet de la malédiction, de ses effets sur l'homme, de la rédemption de l'homme pour le soustraire à cette malédiction et de l'enlèvement final de cette malédiction.

On comprend et on prêche, généralement, que la malédiction qui frappe l'humanité, est non pas une malédiction présente mais future, et qu'elle est constituée par le tourment éternel. Selon les Écritures, par contre, c'est bien une malédiction présente, actuelle — la mort — qui ne sera levée que dans l'avenir. Nous ne devons pas non plus penser à cette malédiction de la mort selon la conception ordinaire et étroite qui se borne à désigner sous

ce nom le moment même de la mort, les quelques heures d'agonie, ou des jours ou quelques instants, pendant lesquels nous expirons, nous rendons le dernier soupir, nous perdons le souffle de vie. Au contraire, pour concevoir nettement ce qu'est cette malédiction de mort, nous avons besoin d'imaginer le premier homme parfait, avec toutes ses facultés intellectuelles et physiques — l'image de son Créateur dans ses qualités mentales, et physiquement aussi bien que mentalement et moralement déclaré « très bon » par la plus haute Autorité en la matière. — Genèse 1 : 31.

Du fait que la Genèse ne nous fournit qu'une narration historique très concise, et que le déluge fit disparaître complètement toute trace du génie et de l'œuvre du père de notre race et de sa toute première progéniture, nous n'avons aucune base pour apprécier ses capacités mentales et physiques. Pour tout renseignement, nous en sommes réduits au fait que, selon les propres déclarations de Dieu, toute son œuvre est « parfaite » (Deut. 32 : 4) ; Dieu déclare en outre que l'homme a « cherché beaucoup de détours » (Eccl. 7 : 29 — Segond) et s'est souillé. Nous constatons en outre que, même sous la malédiction, et malgré les conditions défavorables dans lesquelles l'homme vécut, après avoir été chassé du jardin d'Eden, malgré toutes ces conditions défavorables, cet organisme humain était d'une telle perfection que le père de l'humanité prolongea son existence pendant neuf cent trente ans. — Genèse 5 : 5.

C'est quand nous comparons cette vitalité physique (qui n'avait à sa disposition ni une grande expérience dans le développement des médicaments et des mesures d'hygiène) avec les conditions actuelles, et que nous discernons que malgré tous nos progrès en science, à la lumière et l'expérience des siècles, la moitié de la population du globe meurt au-dessous de dix ans et, dans l'ensemble, la moyenne de la vie est d'environ trente-trois ans (*) [Écrit en 1899 — Trad.], que nous pouvons juger de l'énorme perte de vitalité que nous avons subie depuis la chute — combien la « malédiction » nous a affectés physiquement. Or, nous savons que les facultés mentales et physiques sont grandement coordonnées chez l'homme, de sorte que plus l'organisme physique est sain, toutes choses étant égales, plus l'énergie et les facultés mentales devraient être puissantes et efficaces. Dès lors, nous pouvons nous faire une idée convenable de la puissance mentale de notre père Adam, sachant que le Grand Créateur déclara qu'il était très bon, et le reconnut digne d'être son fils, de posséder sa ressemblance mentale et morale. — Luc 3 : 38.

La perfection mentale et physique, dans les conditions telles que la présente le récit

divin de la création, implique clairement et positivement la *perfection* morale ; car nous devons nous souvenir que, selon les Écritures, le manque d'honnêteté morale et la dégradation qui en résulte n'avaient pas encore fait leur apparition. On ne peut supposer non plus que l'homme, privé d'éléments moraux pour assurer son développement mental, pourrait être présenté dans les Écritures comme un homme « très bon », ou comme une image de son Créateur. Avoir créé Adam physiquement et mentalement parfait, sauf en qualités morales, serait avoir fait de lui un homme très mauvais selon le principe que, plus les capacités sont grandes plus l'homme est mauvais si ses capacités ne sont pas sous une direction morale.

La sentence de mort ou « malédiction », prononcée contre Adam, à savoir « Mourant tu mourras » (Genèse 2 : 17), ne lui frappait pas seulement ses muscles et son squelette, mais bien l'homme tout entier, — au point de vue mental aussi bien qu'au point de vue physique, et cela comprenait également les qualités morales parce qu'elles font partie du mental. Cette déchéance — dans toute l'acceptation du terme — de l'homme, se confirme pleinement à nos yeux aujourd'hui ; physiquement, il est dégénéré, et la durée moyenne de sa vie est tombée, dans les conditions les plus favorables, à trente-trois ans (écrit en 1899 — Trad.) ; mentalement et moralement, nous voyons également qu'il est très déficient, quoique possédant des organes susceptibles d'un développement beaucoup plus grand que sa courte vie ne le lui permet. Parlant des capacités morales de l'homme, l'Apôtre déclare : « Il n'y a pas un seul juste, non pas même un seul ; tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu », tous participent au péché originel et à ses conséquences. — Rom. 3 : 10, 23.

En outre, l'Apôtre montre que notre père Adam, comparaisant devant le tribunal de Dieu, fut reconnu comme un transgresseur volontaire, et non comme un homme trompé (1 Tim. 2 : 14). Ainsi nous fait-il voir qu'au point de vue moral Adam était capable d'obéir aux exigences divines, car autrement il aurait été injuste de la part de Dieu d'avoir éprouvé et d'avoir condamné un être qui eût échoué dans cette épreuve, incapable qu'il aurait été à cause de sa création défectueuse, de la subir avec succès en obéissant à ses commandements. Le fait qu'Adam subit une épreuve dont l'enjeu était la vie ou la mort éternelles, le fait que son échec dans cette épreuve fut volontaire, attirant ainsi en toute justice sur lui la sentence du grand Juge, la peine maximum de la loi, tout cela devrait prouver à tout esprit droit, logique, qu'Adam était parfait dans toute l'acceptation du terme et qu'il était entièrement capable de subir son épreuve avec succès.

Même après que le prix de rançon a été déposée (*) [Voir Préface de l'Auteur, p. VIII — Trad.], Dieu refuse de mettre de nouveau l'humanité à l'épreuve devant le même Tribunal suprême et infallible ; il en donne la raison en déclarant que, dans notre condition déchue, nous sommes incapables de subir cette épreuve de justice absolue et que personne ne peut être justifié devant lui par ses meilleures actions ; ce fait prouve, d'une manière décisive, non seulement que la race est gravement déchue, mais aussi que Dieu n'aurait pas du tout éprouvé Adam si ce dernier n'avait été beaucoup meilleur que nous et entièrement propre à subir l'épreuve, c'est-à-dire s'il n'avait été un homme parfait. C'est en plein accord avec cette pensée que Dieu propose le jugement de l'Église au cours de cet Age de l'Évangile, pour lui accorder le prix de l'existence spirituelle éternelle, et le jugement du monde pendant l'Age millénaire pour qu'il obtienne le prix de la perfection humaine éternelle. « Car le Père ne juge personne, mais il a remis tout le jugement au Fils ». — Jean 5 : 22.

Si, comme le font les Écritures, nous considérons l'homme comme un tout dans tous ses éléments constitutifs d'ordre mental, moral et physique, nous pouvons comprendre alors que la malédiction, la sentence de mort, agit sur tous les éléments et parties de son être ; si nous regardons ensuite autour de nous à travers le monde entier, nous constatons de toutes parts la confirmation de ce fait. De même que dans le dépérissement des forces physiques, le point le plus faible chez certains est l'estomac, chez d'autres ce sont les muscles, chez d'autres encore ce sont les os, ainsi en considérant l'homme comme un tout, nous trouvons que chez certains, la plus grande perte, ou la plus grande décadence, la plus grande dépravation a été d'ordre mental, chez d'autres d'ordre moral, chez d'autres encore d'ordre physique ; néanmoins tous sont tarés à tous égards, tous sont désespérément « perdus » sous la malédiction. Il ne peut y avoir aucune espérance pour personne de pouvoir jamais se libérer seul des liens de la corruption dans lesquels nous sommes nés, ainsi qu'il est écrit : « J'ai été enfanté dans l'iniquité, et dans le péché ma mère m'a conçu » (Ps. 51 : 5). Cette malédiction de mort repose sur nous dès l'instant de notre naissance, et partant, prouve le fait qu'elle n'est pas le résultat de nos péchés individuels mais de péchés hérités, c'est une malédiction ou une tare que notre père Adam nous a transmise par hérédité.

On a dit que nous sommes « nés mourants », et tous peuvent témoigner à quel point cela est vrai : malaises, dépérissement, maux et douleurs, faiblesse et maladie, ne sont que les éléments du processus de la mort agissant sur nous. Ainsi, n'était l'aveuglement aggravé par les trompeuses déformations du plan divin de la part de Satan, les hommes verraient promptement de toutes parts, les manifestations si probantes de l'existence de la

malédiction ; l'Apôtre déclare : « La colère de Dieu est révélée contre toute injustice », car la moindre injustice est un péché (Rom. 1 : 18). L'Apôtre ne dit pas que ce sera dans une vie future et dans des flammes du tourment que la colère de Dieu sera révélée, mais il déclare exactement que cela a lieu dans la vie présente, au temps présent, afin que tous ceux dont les yeux sont ouverts puissent constater les véritables conséquences de ces péchés. La colère de Dieu est révélée par toutes les plaques des cabinets de médecins qui nous parlent de maladie et de mort, de tout ce qui détruit la race. La colère de Dieu est révélée par chaque enseigne d'entrepreneur de pompes funèbres qui nous rappelle que l'humanité est mourante, que la colère, la malédiction de Dieu pèse sur la race. La colère de Dieu est révélée par chaque cortège funèbre, par chaque corbillard, par chaque cimetière, par chaque pierre tombale, par chaque morceau de crêpe et par chaque brassard de deuil. La colère de Dieu n'est pas seulement révélée contre les pécheurs les plus monstrueux, mais aussi contre toute injustice, même la plus légère. Ainsi personne n'échappe, car il n'y a pas de juste, pas même un seul, et c'est pourquoi enfants comme vieillards sont assujettis à cette « colère », à cette « malédiction ».

Le prophète Job, dans sa détresse sous le poids de la malédiction, de la colère, s'écria : « Oh ! si tu voulais me cacher dans le *sheol* [oubli] jusqu'à ce que ta colère soit passée, [alors], tu appellerais et moi je te répondrais ; ton désir serait tourné vers l'œuvre de tes mains ». (Job 14 : 13, 15). Ce temps de colère, qui a maintenant duré six mille ans, doit se terminer par le grand Jour de vengeance, dans lequel la Justice ordonne qu'il y ait une affliction supplémentaire pour l'humanité, parce qu'elle a rejeté de plus grandes occasions et de plus grands privilèges, et qu'elle a désobéi aux lois de justice, dans la mesure où la chrétienté a discerné ces lois. C'est pourquoi ce Jour de Vengeance et de colère spéciale, ajouté à l'état de choses qui régnait précédemment, est annoncé comme devant être : « Un temps de détresse (*) [« **trouble** » : « **affliction, tribulations,** et populairement, malheurs » (Koessler et Derocquigny).] telle qu'il n'y en a point eu depuis que les nations existent ». Les saints de Dieu ont l'assurance qu'ils seront estimés dignes d'échapper à toutes ces choses qui viennent sur le monde, et de subsister devant le Fils de l'Homme. Ils échapperont à cette colère spéciale, mais ils n'échappent pas à la colère générale qui est révélée du ciel contre toute injustice. Ils partagent les conditions du monde, à bien des égards, et cependant, les Écritures établissent la distinction suivante, claire et nette :

Ceux qui acceptent Christ au cours de cet Age de l'Évangile, et qui se consacrent

entièrement à lui, sont considérés comme ayant passé de la mort à la vie, comme ayant échappé à la colère, à la malédiction, « échappé à la corruption qui est dans le monde » (2 Pi. 1 : 4 ; 2 : 18, 20). En fait, ils sont toujours dans le monde, toujours assujettis à la mort et toujours exposés avec le monde à la maladie, à la douleur, au chagrin et aux tribulations provenant de la malédiction ; le monde ne remarque aucune différence ; mais Dieu considère les choses tout autrement et sa manière de voir doit être celle des croyants. En effet, ceux-là ne sont plus comptés comme subissant la mort par suite de la « malédiction » ou « colère » divine, mais étant donné qu'ils ont été justifiés et se sont ensuite offerts en sacrifices vivants, leur mort est considérée comme faisant partie du sacrifice de Christ. Selon l'expression de l'Apôtre, à leur mort ils sont considérés comme morts avec Christ, participants de son sacrifice, et non pas comme subissant la mort d'Adam, commune à tous les autres humains. « Si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivons aussi avec lui ». — Rom. 6 : 8.

Pareillement, notre part dans les troubles et douleurs physiques, provient de nos faiblesses physiques, de l'hérédité, etc. Le Seigneur nous donne l'assurance que tout ce qui survient aux consacrés, dans ce domaine-là, il le permet ; il veut que nous considérions cela, non comme des manifestations de sa colère, mais comme des maux que, dans sa sagesse, son amour et sa puissance, il laisse arriver en les faisant concourir à leur bien ; ainsi les discipline-t-il afin de développer plus abondamment en eux son Esprit, et, finalement, de les rendre, eux ses enfants, accomplis et préparés pour la gloire, l'honneur et l'incorruptibilité ; pour cela, il opère en eux les fruits paisibles de la justice et de cette manière, il les tient prêts à recevoir, en mesure surabondante, un poids éternel de gloire (Phil. 2 : 13 ; Rom. 2 : 7 — v. note D. ; Hébr. 12 : 11 ; 2 Cor. 4 : 17 ; 2 Pi. 1 : 4-11). Dans toutes ces choses-là, ces consacrés marchent néanmoins par la foi et non par la vue. Apparemment, les croyants n'ont rien de plus que le monde ; en fait, les enfants de Dieu paraissent quelquefois avoir plus de difficultés, plus d'épreuves, plus de maux, plus de peines que l'homme « naturel », avec qui Dieu n'agit pas encore parce qu'il n'est pas encore dans une condition de réconciliation (« *at-one-ment* »), avec lui. Même cette plus grande exigence de foi est par elle-même une bénédiction, une discipline, un développement de caractère, un bon fruit de l'Esprit.

Toutefois, nous considérons notre sujet — la nécessité de la réconciliation — du point de vue du monde en général, de toute l'humanité. La malédiction, sentence ou verdict de la loi divine contre toute imperfection, est la destruction. Dieu créa toutes choses très

bonnes, et la perfection est la seule condition qui puisse le satisfaire en toute chose. Le fait qu'au temps présent, Il permet l'existence de choses imparfaites — d'êtres imparfaits, et de conditions imparfaites — n'est pas une preuve qu'il ait changé son plan ; cette période d'imperfection est permise parce que la sagesse divine a prévu la possibilité d'une issue finale glorieuse et, à cette fin, Dieu « opère toutes choses selon le conseil de sa volonté » (Eph. 1 : 11). Il aurait pu, par exemple, détruire Satan au moment où il devint un transgresseur, de même que les anges qui tombèrent, et l'homme lui-même, et ainsi, l'engendrement d'une race imparfaite eût été évité. Mais au contraire, il entra dans le plan de Dieu de permettre pour un temps aux imparfaits et aux pécheurs de suivre leur propre voie dans des choses qui ne pourront gêner l'issue grandiose des dispositions divines. Par ce moyen, Dieu veut présenter une illustration des tendances dégradantes, avilissantes du péché, sur Satan, sur les anges déchus et sur l'homme.

La chute de l'humanité qui la plaça sous la juste condamnation à mort, de la destruction, fut indirectement le résultat du manque de connaissance d'Ève et de la tromperie consécutive dont elle fut victime ; cette chute frappe, par l'hérédité, beaucoup de gens qui n'ont ni volontairement, ni intelligemment violé la loi divine. Ce fait permit à Dieu d'exercer son amour et sa clémence et, incidemment, de nous montrer ainsi comment les attributs divins se manifestent et coordonnent leur action ; car nous n'aurions pu voir cette manifestation grandiose du caractère divin d'aucune autre manière que nous puissions concevoir. Il entra donc dans les desseins originels du Créateur de révéler lui-même les attributs de son caractère à ses créatures — non seulement à l'humanité, mais aussi aux armées des anges. Indubitablement, lorsque le grandiose plan de salut sera entièrement accompli, les anges célestes aussi bien que les réconciliés du monde, connaîtront le caractère de Dieu (Sa sagesse, Sa justice, Son amour et Sa puissance) à un degré beaucoup plus élevé qu'il fût jamais apprécié auparavant ou qu'il aurait pu l'être, sans les grandes leçons maintenant enseignées par la permission du péché, et sans la rédemption promise dans le plan de Dieu, au moyen de Christ. Ceci est donné à entendre par l'Apôtre Pierre qui nous assure que : « les anges désirent plonger leurs regards » dans des choses, auxquelles ils sont profondément intéressés. — 1 Pi. 1 : 12.

Comme nous l'avons vu, la condamnation de l'humanité est absolument juste et, sur la seule base de la justice, il n'y aurait eu aucun recours possible contre cette sentence (nous admettons en effet qu'Adam avait une connaissance suffisante de son Créateur pour savoir qu'il devait obéir sans aucune restriction ; et en outre que ce n'était qu'une juste

disposition prise par Dieu de reprendre, d'enlever toute vie qui ne serait pas employée en harmonie avec ses justes et bienveillantes dispositions). Néanmoins, nous pouvons tout de suite voir que Dieu aurait pu infliger à l'homme une peine différente, et cela aussi sans violer aucun principe de justice. Nous en avons la preuve dans sa manière d'agir à l'égard des anges déchus. Ils ne furent pas frappés par une sentence de mort ; ils furent au contraire condamnés à être *entravés* (« enchaînés » — Trad.), et ils le sont toujours, en attendant l'épreuve finale. — Jude 6.

D'une manière semblable, Dieu aurait pu permettre à l'homme de vivre ces six mille ans, depuis son péché en Eden, sans que son organisme physique se détériorât, sans le placer sous la sentence et la puissance de la mort. Ainsi, l'homme aussi bien que les anges qui ne gardèrent pas leur origine auraient pu être conservés en vie jusqu'au jugement du grand jour, afin que l'on statue définitivement sur leur sort. Mais Dieu n'est pas limité dans ses actions ; nous observons dans la nature une grande diversité en ce qu'une fleur diffère d'une autre fleur en éclat et en beauté, et qu'une créature diffère d'une autre créature ; c'est pourquoi, selon « la sagesse si diverse de Dieu » (*très diversifiée* : Eph. 3 : 10 — Diaglott), Dieu choisit une méthode d'action avec les anges qui péchèrent, et une autre méthode d'action avec les hommes qui étaient devenus des pécheurs. La colère divine est manifestée contre les uns et contre les autres ; c'est une colère d'amour et de justice, qui hait tout péché, tout mal, et veut le détruire ; par contre, elle fera tout ce qu'il est possible de faire en faveur des méchants qui deviendront de fidèles serviteurs de la justice, après avoir acquis une grande expérience au contact du péché et de la droiture, et de leurs résultats respectifs.

Dans ses rapports avec l'homme, Dieu choisit d'appuyer d'un exemple la fin définitive du péché et des pécheurs : la destruction. Ceci est attesté par les différentes déclarations faites à l'homme : « L'âme qui pèche, celle-là mourra ». « Le salaire du péché, c'est la mort ». Cela veut dire que, dans ces déclarations faites à l'homme, Dieu se borne à établir la loi générale suivante, qui bientôt sera la règle absolue dans tout son empire, dans toute la création : tout ce qui n'est pas parfait sera détruit, et seul ce qui est parfait, absolument parfait, entièrement en harmonie avec la volonté et les desseins de Dieu, continuera d'exister à toujours, car la perfection sera une bénédiction pour l'être parfait, un honneur pour le Créateur et un avantage béni pour toutes ses créatures.

L'homme a donc été un exemple de la mise en application de ce principe, de sorte

que chaque membre de la famille humaine a été fauché par la mort (« la mort a passé sur tous les hommes ») ; cependant, le dessein de Dieu, en se servant ainsi de l'humanité pour illustrer la sévérité de la justice divine dans l'extirpation du mal, n'est pas de faire souffrir l'humanité parce qu'elle est ainsi employée pour servir d'exemple. Au contraire, selon les dispositions divines, l'humanité aura une part à la miséricorde, à la faveur et à l'amour divins aussi grande que n'importe quelle autre des créatures de Dieu. C'est pourquoi, au temps convenable, Dieu pourvut à la rédemption pour tous, tout à fait adaptée aux nécessités de la situation, afin que, si par la désobéissance d'un seul homme (Adam), plusieurs (*) [« litt. Les plusieurs ; (dict. petit Littré : « un grand nombre de personnes » — Trad). Dict. petit : **The many** : « la foule, le peuple, la multitude ».] ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l'obéissance d'un seul (Jésus) plusieurs (*) [« litt. Les plusieurs ; (dict. petit Littré : un grand nombre de personnes » — Trad). Dict. petit : **The many** : « la foule, le peuple, la multitude ».] seront rendus justes. — Rom. 5 : 19 (voir note D.(*) — Trad.).

Ce texte ne dit pas et ne veut pas dire que beaucoup (*) (ou pas du tout) doivent devenir justes durant cet Age de l'Évangile ; au contraire, les Écritures déclarent qu'il n'y aura qu'un « petit troupeau » qui deviendra juste durant le présent Age mauvais, ceux-là seuls qui sont spécialement attirés par le Père et appelés au haut-appel de cohéritage avec son Fils. Le reste de l'humanité ne sera même pas appelé ou attiré, avant que le Christ (Tête et corps) ait été élevé à la fois dans les souffrances et dans la gloire, selon la propre déclaration de notre Seigneur : « Et moi, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi-même » (Jean 6 : 44 ; 12 : 32). Cette attraction universelle aura lieu dans l'Age millénaire futur et non dans les Ages présent et passé. Ce ne sera pas l'attraction de quelques-uns, ni d'une classe, ni d'une nation, comme dans le passé, mais l'attraction de toute l'humanité rachetée par le précieux sang.

Néanmoins, cette attraction ne sera pas une contrainte, car si dans l'Age actuel, il est possible de résister à l'attraction du Père de sorte que beaucoup sont appelés mais que peu seront élus, ainsi sera-t-il possible aux humains de résister à l'attraction du Christ dans l'Age prochain. Toutefois, les Écritures nous assurent que la voie sera si évidente, et les conditions si raisonnables, que seuls ceux qui aiment le péché, et le choisissent délibérément après être venus à une connaissance de la justice et de la vérité, seront parmi les adversaires de ce grand Prophète et il les détruira dans la Seconde Mort. — Actes 3 : 23.

Si nous considérons les agissements de Dieu envers les humains, au terme de l'Age millénaire, nous saisissons qu'il n'y eut aucun acte malveillant de la part de Dieu envers l'humanité, loin de là ! L'exécution de la peine suprême de la loi de Dieu contre nous, accompagnée, comme elle le fut, par l'œuvre de la miséricorde divine exercée par Christ, dans la rançon et le rétablissement, a réellement été une grande bénédiction. Mais nous ne pouvons voir ces choses qu'en les considérant de cette seule manière. Alors, nous comprenons non seulement le chagrin, le tourment et la souffrance, la mort et les pleurs du temps présent, le juste châtement de la transgression (en fait, sa conséquence naturelle), mais nous voyons aussi la rédemption de l'homme le délivrant du péché et de sa malédiction, rédemption acquise au Calvaire par le Rédempteur, qui la mettra en application plus tard, l'Église étant choisie durant cet Age de l'Évangile, selon le programme divin, pour être son Épouse et cohéritière dans le Royaume.

Sévère, comme l'a été la mort, la condamnation frappant le péché d'Adam, (y compris toutes les douleurs, les chagrins et les souffrances de cette condition mourante pendant les six mille années écoulées), nous croyons, néanmoins, que la condition de l'homme a été plus favorable que celle des anges qui ne gardèrent pas leur premier état ; en effet, ils ne furent pas condamnés à mort, et, par conséquent, ne perdirent pas leur énergie vitale dans la mort, ne firent pas l'expérience de la maladie et de la douleur, mais furent simplement entravés, restreints dans leur liberté et privés de la communion des saints. Si l'homme avait été traité de la même manière que ces anges déchus, et laissé en possession de ses libertés quant à la terre, etc., nous pouvons nous imaginer quel terrible état de choses régnerait actuellement : le mal aurait augmenté sans aucun frein, l'habileté et la ruse que les humains auraient mises à mal faire, auraient accru les afflictions terrestres. Même dans les conditions actuelles, nous pouvons voir que la vie brève des hommes suffit à développer un génie étonnant d'égoïsme, une surprenante sagesse pour parvenir aux situations les plus élevées et pour opprimer leurs semblables. Quand nous considérons que beaucoup de millionnaires de nos jours (écrit en 1899 — Trad.) furent de pauvres garçons, et qu'en moins de cinquante ans ils ont accumulé cent ou deux cents millions de dollars, à quoi pourrions-nous nous attendre de tels génies s'ils pouvaient s'exercer pendant des siècles ? Un tel état de choses poussé jusqu'à son développement logique, aurait, sans aucun doute, conduit à l'esclavage et à la dégradation complète, à la bestialité, une grande partie de la famille humaine, et cela au seul bénéfice de quelques esprits passés maîtres en ruse et en cupidité.

C'est en considérant les choses de ce point de vue que nos cœurs s'élèvent à Dieu avec reconnaissance de ce que la forme de la « malédiction » ou sentence qui vint sur nous, fut celle que l'Éternel a permise, c'est-à-dire la mort graduelle : « mourant, tu mourras ». Et si, en attendant, nos expériences comme race ont constitué une leçon de choses, non seulement pour nous-mêmes, mais pour les saints anges et pour les anges déchus, nous pouvons nous en réjouir encore davantage ; pour autant que nous le sachions, il est même fort possible que Dieu veuille faire servir cette unique grande leçon dans d'autres mondes à des êtres sensitifs non encore créés, pour leur montrer combien le péché est exécration et quels en sont les résultats inévitables. Qui sait si, dans un avenir fort éloigné, Dieu ne se servira pas d'instructeurs de justice tirés du milieu des humains rachetés et rétablis qui auront eu une expérience réelle du péché, et seront capables de parler par expérience, à des milliards d'êtres encore non créés présentement, pour les préserver de la plus légère désobéissance à la volonté divine ?

Le principe qui consiste à diriger le développement d'un état de choses détestable pour le convertir en bénédiction, est admirablement illustré par Israël, nation appelée d'entre les autres nations et qui servit de peuple type. L'Alliance de la Loi des Israélites qui paraissait être pour eux un avantage, fut en somme une seconde épreuve dont l'échec leur apporta une seconde condamnation, les laissant en apparence, un peuple plus complètement condamné que le reste des humains. Ces derniers, en effet, selon les dispositions divines contenues dans son Alliance avec Abraham, devaient être *justifiés par la foi*, puisque personne ne pouvait être justifié par les œuvres de la Loi. L'Alliance d'Israël exigeait des œuvres parfaites ; les Israélites étant incapables, par le fait des faiblesses héréditaires de la chair, d'accomplir des œuvres parfaites, tombèrent sous le coup de la « malédiction » ou sentence de mort de leur propre Alliance. Ainsi, cette Alliance qui fut établie pour conduire à la vie (dont le but était de donner la *vie éternelle*), fut trouvée conduire à la *mort* (Rom. 7 : 9-14). Dieu se servit ainsi d'Israël comme d'un peuple-type, comme d'un exemple pour montrer qu'aucun homme imparfait ne peut observer la loi *parfaite* de Dieu ; Il ne permit pas, néanmoins, que cet emploi, cette destination spéciale du peuple juif qui amenait sa condamnation, fût sa ruine éternelle ; c'est pourquoi, les plans de Dieu furent disposés de telle manière que le même sacrifice de Christ qui rachetait toute la race d'Adam, rachetait aussi la seule nation spécialement favorisée, laquelle, sous l'Alliance de la Loi, fut aussi la seule nation spécialement condamnée (Rom. 2 : 11-13 ; 3 : 19-23). C'est à cette fin que notre Seigneur naquit sous l'Alliance de la Loi, afin qu'il pût racheter par le même sacrifice ceux qui étaient condamnés sous cette loi, et l'humanité

entière condamnée originellement dans la personne d'Adam. — Gal. 4 : 4, 5.

Nous voyons donc que la nécessité de la réconciliation entre Dieu et l'homme, la nécessité de leur union (« *at-one-ment* »), réside dans le fait que Dieu lui-même est la source de vie et que si n'importe laquelle de ses créatures doit jouir de la vie éternelle, il faut que ce soit comme étant le *don* de Dieu. « Le don de Dieu, c'est la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur » (Rom. 6 : 23). Conformément aux principes du gouvernement et de la loi de Dieu, Dieu ne peut admettre le péché en aucune manière (Hab. 1 : 13) ; il ne peut pardonner le péché, ni admettre sa nécessité à aucun degré. Parfait lui-même, Dieu a décrété qu'aucun être imparfait ne sera reconnu comme fils ; c'est aux fils seuls que l'existence éternelle sera donnée. Ainsi l'homme, par le fait de sa chute, est non seulement sous une sentence de mort, mais il s'est en outre souillé, dégradé, dépravé et a largement effacé la ressemblance divine de son esprit et de sa conscience ; c'est pourquoi le seul espoir de la vie éternelle repose dans quelque puissance, ou voie ou agent par lequel deux choses peuvent être accomplies : (1) Libérer l'humanité de la *sentence de mort*, infligée par la Justice ; (2) relever l'humanité de la dégradation du péché et de la dépravation, et la ramener aux conditions de sainteté et de perfection absolues desquelles l'homme tomba. Si ces deux choses peuvent être réalisées, alors on peut avoir de l'espoir. Si l'une et l'autre ne peuvent être effectuées, l'homme n'a pas le moindre espoir d'une vie éternelle. C'est en vain que nous cherchons l'aide dans la famille humaine déchue, car bien que certains soient moins déchus que d'autres, moins dépravés, tous ont péché, tous sont privés de la gloire de Dieu. S'il y avait un seul juste, il pourrait, en effet, donner une rançon pour son frère (pour Adam et pour tous les condamnés dans la transgression d'Adam), et pourrait ainsi, sous l'arrangement divin, sauver (libérer) sa race de la sentence ; mais une telle personne ne pourrait être trouvée. « Il n'y a pas un seul juste ; non pas même un seul ». — Ps. 49 : 7 ; Rom. 3 : 10, 23.

Dieu, dans sa sagesse, avait prévu tout cela et avait pourvu à tout, avant de commencer la création de l'humanité ; au temps convenable, il manifesta son plan pour le rétablissement de l'homme en le délivrant des flétrissures de la condamnation et de la dépravation. A un moment où il n'y avait aucun regard de compassion, ni aucun bras pour sauver, alors, le bras de Dieu apporta le salut. Le bras (la puissance) de l'Éternel qui fut révélé et tendu du haut des cieux pour aider l'homme à sortir de l'horrible fosse de la mort, et de la fange du péché et de la dépravation, fut notre Seigneur Jésus (Ps. 40 : 2 ; Es. 53 : 1). C'est par lui que Dieu veut accomplir, ainsi qu'il l'a déclaré :

(1) La rançon de l'humanité qui la libère de la puissance du sépulcre, de la sentence de mort, de la « malédiction », de la « colère », qui maintenant encore pèse sur le monde. Cette rançon a été réalisée par la mort de notre Seigneur Jésus-Christ : la justice divine a été pleinement satisfaite et l'humanité tout entière est considérée comme étant devenue la propriété de notre Seigneur Jésus-Christ, qui l'a rachetée et payée de son précieux sang.

(2) L'élection d'un « petit troupeau » choisi parmi les humains rachetés. Les membres de ce petit troupeau deviennent héritiers avec Christ, parce qu'ils se sont entièrement sacrifiés pour lui et pour sa cause ; ils sont *considérés* par Dieu comme participant aux souffrances et au sacrifice de Jésus ; il leur sera accordé une part aux gloires célestes et à l'œuvre future qui doit bénir le monde ; cette œuvre est le résultat, le fruit du sacrifice de Christ.

(3) L'œuvre de rétablissement qui doit être accomplie par le Grand Rédempteur et par sa cohéritière, son Épouse, l'Église, durant « les temps de rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé depuis le commencement du monde par la bouche de tous ses saints prophètes » (Actes 3 : 19-21). Lorsque les méchants conscients et opiniâtres qui rejettent la grâce et la miséricorde divines, sous les conditions de la Nouvelle Alliance auront été détruits par ce grand Médiateur, Christ, et que les autres humains rachetés auront été remis entre les mains du Père céleste, parfaits et complets, entièrement rétablis à sa propre ressemblance, ayant une connaissance plus complète de Lui, de la justice et du péché, grâce aux expériences du présent règne du péché aussi bien que sous le règne de la justice durant les temps du rétablissement, alors la grande œuvre de la Réconciliation sera achevée. Tous ceux qui comprennent clairement ces choses, peuvent rapidement discerner la nécessité de la Réconciliation, à savoir qu'il ne peut y avoir de bénédiction des humains qu'en les ramenant en harmonie absolue avec leur Créateur, et qu'une telle réconciliation nécessite avant tout une rédemption du pécheur, le paiement de sa peine. Car il faut que Dieu soit juste et justifiant les pécheurs, sinon, Il ne les justifiera jamais. — Rom. 3 : 26.

Étant donné ce qui précède, nous voyons clairement que le nombre des humains réconciliés par le sacrifice de notre Seigneur pour les péchés (l'abrogation générale et légale de la « malédiction ») n'est pas déterminé ; rien ne nous permet d'estimer le nombre de ceux qui, en obéissant par la foi, seront effectivement affranchis du péché et de sa malédiction et seront en réconciliation (« *at-one-ment* ») avec le Père, en mettant à profit les occasions offertes à tous par notre cher Rédempteur. Rien dans les dispositions divines, ni

ailleurs, ne saurait justifier chez l'homme la croyance selon laquelle la faveur divine et la vie éternelle par Christ pourraient être obtenues par d'autres que par ceux qui seront rentrés en parfaite harmonie de cœur avec Dieu et avec toutes ses lois de justice. Nous nous réjouissons, toutefois, de savoir que la connaissance de la grâce de Dieu et d'autres occasions bien meilleures que celles dont jouit actuellement le monde, seront offertes, au « propre temps » de Dieu, à toute créature. — 1 Tim. 2 : 6.

Salut au Roi

SAINTS, quel tableau se déploie !

Voyez “ l'Homme de Douleur ” !

Maintenant couronné, vainqueur,

Tout genou vers Lui se ploie.

CHŒUR

Salut ! Salut ! Salut !

O Sauveur et Roi !

Salut ! Salut ! Salut ! Salut, Roi des rois !

Saluez-le, vous les anges !

Il porte un riche butin ;

Couronnez-Le, seul Souverain !

Ciel, retentis de louanges !

Les pécheurs pleins d'ironie

L'ont couronné, l'insultant ;
Mais saints et anges l'assistant
Ont lavé l'ignominie.

Que leur voix est éloquente
En leur acclamation !
De Jésus l'exaltation
Cause une joie étonnante.

(Hymne 157)